



## DEMANDE D'AUTORISATION

Autorisation de voirie (déménagement et  
emménagement), autorisation d'échafauder ou autre  
**TOUTE DEMANDE D'AUTORISATIONS DOIT ETRE FAITES**  
**AUPRES DES SERVICES TECHNIQUES**  
**AU MINIMUM 10 JOURS AVANT L'EVENEMENT**

Les informations suivantes vous seront demandées :

Demandeur :

Si intervention par entreprise :

Nom, Prénom :	Nom :
Adresse :	Adresse :
N° de téléphone :	N° de téléphone :
Adresse mail :	Adresse mail :

Type de demande :

Autorisation de voirie

Déménagement.....

Emménagement

Autre (à préciser).....

Autorisation d'échafauder - (Pour les travaux soumis à déclaration préalable de travaux (DP) : ravalement, réfection totale de toiture, merci d'indiquer le n° de la DP accordée par le Service Urbanisme) :

.....

- N° et Rue(s) concernée(s) : .....

- Date(s) : .....

Encadré à compléter par les Services Techniques

• Prêt de panneaux « interdiction de stationner » sous caution  
(31.50€/panneau) :

Nombre : .....

Chèque de caution : .....

• Notification du délai de traitement de la demande : 10 jours

Date : .....

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter les Services Techniques

1 bis rue Louise Michel à BOLBEC - 02 32 84 51 51 - [services.techniques@bolbec.fr](mailto:services.techniques@bolbec.fr)